

CERN/2841/Corr.
CERN/FC/5338/Corr.
Original: anglais
28 juillet 2009

ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA RECHERCHE NUCLÉAIRE
CERN EUROPEAN ORGANIZATION FOR NUCLEAR RESEARCH

Suite à donner

Procédure de vote

PRENDRE NOTE	COMITÉ DES FINANCES 325e réunion 17 juin 2009	-
PRENDRE NOTE	CONSEIL 151e session 19 juin 2009	-

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes du CERN pour l'exercice 2008**

Rapport des vérificateurs des comptes à la Cour des comptes d'Italie

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes du CERN pour l'exercice 2008**

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	1
2. ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	2
3. APPLICATION DES NORMES IPSAS ET RÈGLEMENT FINANCIER RÉVISÉ.....	3
3.1 Application des normes IPSAS	3
3.2 Règlement financier révisé et ses modalités d'application.....	4
4. EXÉCUTION DU BUDGET 2008	4
4.1 Montants budgétaires et montants réalisés	4
4.2 Excédent comptable net.....	5
5. STRUCTURE DES ÉTATS COMPTABLES	6
6. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE 2008	7
6.1 Actif.....	7
6.1.1 Actif non courant.....	7
6.1.2 Actif courant.....	8
6.2 Passif et actif net.....	10
6.2.1 Actif net.....	11
6.2.2 Passif non courant.....	11
6.2.3 Passif courant.....	12
7. ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE 2008	13
8. ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET 2008.....	14
9. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 2008.....	14
10. SUIVI DE L'ÉVALUATION EXTERNE DE LA FONCTION D'AUDIT INTERNE DE L'ORGANISATION	15
11. SUIVI DES RECOMMANDATIONS POUR LA PÉRIODE 2003 - 2007.....	18
ANNEXE 1	20

1. INTRODUCTION

La base juridique de la vérification confiée aux commissaires aux comptes est donnée dans le Protocole financier annexé à la Convention constitutive de l'Organisation européenne pour la Recherche nucléaire du 1^{er} juillet 1953, telle qu'elle a été modifiée le 17 janvier 1971, et dans le Règlement financier approuvé par le Conseil (article 11 – Vérification des comptes et annexe II – Commissaires aux comptes).

Suite au récent passage aux normes IPSAS des États financiers et comptables, le Conseil a approuvé le 12 décembre 2008 la révision des règles d'administration financière en vigueur au CERN (Règlement financier et Règles financières intérieures).

Cette révision, recommandée par les précédents commissaires aux comptes, a pris fin à l'issue d'une longue procédure et tient compte des conclusions du Groupe de travail du Conseil sur la gouvernance du CERN (CERN/FC/5228/Rév. – CERN/2777/Rév.) et du Groupe de travail du Comité des finances sur l'examen de la politique et des procédures du CERN en matière d'achats (CERN/FC/5259 - CERN/2797).

Nous avons procédé à la vérification des comptes de l'exercice 2008 conformément aux normes internationales de contrôle généralement admises, en particulier les normes IPSAS.

Nous avons organisé et effectué notre travail conformément à notre stratégie de vérification de manière à nous assurer raisonnablement que les États financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Nous avons examiné, par sondage, un certain nombre d'opérations et la documentation correspondante et avons obtenu un nombre suffisant de pièces fiables à l'appui des comptes et des informations figurant dans les États financiers.

Nous avons évalué les nouveaux principes comptables appliqués et les estimations faites par la Direction, ainsi que la pertinence de la présentation des informations dans les États financiers.

À la suite de cette vérification, nous disposons donc d'éléments suffisants pour formuler l'avis exposé ci-après.

Une lettre de déclaration se référant aux comptes de l'exercice 2008, signée par le Directeur de l'administration et de l'infrastructure générale et le chef du département Finances et achats, a été remise et fait partie intégrante de la documentation d'audit.

2. ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Conformément à l'Article 8 du Protocole financier annexé à la Convention, à l'article 21 du Règlement financier du CERN et à l'article 21 des Modalités d'application du Règlement financier du CERN, les commissaires soumettent au Comité des finances un rapport, pour approbation par le Conseil, et certifient dans les termes suivants que les États financiers sont corrects :

« Les États financiers de l'Organisation pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2008 ont été vérifiés conformément aux instructions que nous avons reçues. Nous avons recueilli tous les renseignements et explications que nous avons demandés et nous certifions, à la suite de cette vérification, qu'à notre avis, les États financiers donnent une vue exacte et fidèle de la situation de l'Organisation, sous réserve des observations présentées dans notre rapport ».

exercice clos au 31 décembre 2008

Rome, le 22 mai 2009

Bartolomeo Manna

Franco Franceschetti

Vérificateurs des comptes à la Cour des comptes d'Italie

3. APPLICATION DES NORMES IPSAS ET RÈGLEMENT FINANCIER RÉVISÉ

3.1 Application des normes IPSAS

En 2008, l'application des normes IPSAS aux États financiers, initiée en 2007, a été menée à bien grâce aux efforts du département des finances. Elle suit également la recommandation des commissaires aux comptes qui, ces dernières années, ont régulièrement préconisé d'adopter un système comptable conforme aux normes IPSAS.

Notre analyse des comptes annuels et nos entretiens avec la Direction du CERN nous permettent de conclure que les normes IPSAS 1, 2 et 3 ont été mises en œuvre de manière correcte en ce qui concerne :

IPSAS 1) : Présentation des États financiers

Cette norme a pour objectif de prescrire le mode de présentation générale des États financiers, afin de garantir leur « intelligibilité, pertinence, fiabilité et comparabilité ».

Les comptes annuels, qui constituent les États financiers du CERN, sont établis et présentés sur la base d'une continuité d'activité de l'Organisation, qui se poursuivra dans le respect des normes IPSAS.

IPSAS 2) : Tableau des flux de trésorerie

Un tableau des flux de trésorerie, établi à partir d'informations transparentes sur les entrées et les sorties de trésorerie pendant l'exercice, a pour objectif de déterminer la capacité de l'Organisation à générer de la trésorerie à l'avenir, et de financer les changements dans l'étendue et la nature de ses activités. Par ailleurs, cette norme prévoit que le tableau des flux de trésorerie, lorsqu'il est utilisé de concert avec d'autres États financiers, fournit des informations qui permettent aux utilisateurs d'évaluer les changements relatifs à l'actif net/la situation nette d'une entité, sa structure financière, y compris sa liquidité et sa solvabilité.

Le tableau présenté, qui donne des informations sur l'évolution dans le temps des variations des flux trésorerie pour les activités opérationnelles, les activités d'investissement et les activités de financement, est parfaitement conforme aux règles.

IPSAS 3) : Solde net de l'exercice, erreurs fondamentales et changements de méthodes comptables.

L'objectif de cette norme est d'accroître la transparence et la comparabilité des États financiers en prescrivant le classement, les informations à fournir et le traitement comptable de certains éléments dans l'État de la performance financière sur une base cohérente et permanente de manière à illustrer la performance financière en présentant séparément les éléments extraordinaires.

Pour l'analyse de la mise en application des autres normes IPSAS, voir les paragraphes relatifs aux comptes de l'Organisation.

3.2 Règlement financier révisé et ses modalités d'application

Comme indiqué précédemment, le Règlement financier révisé du CERN et ses modalités d'application¹ sont entrés en vigueur en décembre 2008.

Cette révision est née de la nécessité de mettre à jour et d'améliorer le Règlement financier et les Règles financières intérieures, et de les mettre en conformité avec les conclusions des groupes de travail du CERN, les normes IPSAS et les recommandations formulées dans les rapports des commissaires aux comptes de la Cour des comptes d'Autriche.

En fait, certaines des nouvelles dispositions ne font que mettre en application des améliorations déjà apportées comme, par exemple, la comparaison entre les montants budgétaires et les montants effectivement réalisés (article 9 du Règlement financier révisé), la création d'un fonds CHIS dédié exclusivement aux membres (actifs et pensionnés) du Régime d'assurance maladie du CERN (article 13), la possibilité de recourir à des emprunts à court terme pour couvrir des risques temporaires de liquidité (article 17).

4. EXÉCUTION DU BUDGET 2008

Le tableau « Comparaison entre les montants budgétaires et les montants réalisés » est conforme à la norme IPSAS 24 qui exige que les États financiers comprennent un tableau comparant les montants du budget et les montants effectifs découlant de l'exécution du budget. Cette norme requiert également d'expliquer les différences significatives entre les montants budgétaires et les montants réalisés.

¹ CERN/FC/5305 – CERN 2822, 17 novembre 2008.

4.1 Montants budgétaires et montants réalisés

Dépenses totales

En 2008, la différence entre les charges budgétaires (910,9 MCHF) et les dépenses (892,8 MCHF) s'est élevée à 18,1 MCHF, soit une diminution de -2%. Parallèlement, nous observons une diminution des charges de matériel et des dettes², ainsi qu'une augmentation des charges de personnel.

En fait, si l'on compare les dépenses totales de 2008 (892,8 MCHF) aux dépenses totales de 2007 (986,9 MCHF)³, on constate également une diminution de 94,1 MCHF (9,5%), du fait d'une diminution des charges de matériel, (79,6 MCHF), des charges de personnel (11,4 MCHF) et des dettes (3,1 MCHF).

S'agissant du programme LHC (324,7 MCHF), en 2008, les dépenses liées au personnel et au matériel ont représenté 71,4% des dépenses de l'exercice pour l'ensemble des programmes scientifiques⁴.

Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel se sont élevées à 493,0 MCHF, en diminution de 11,4 MCHF par rapport à l'exercice 2007. Cela peut s'expliquer par le fait que, au 31 décembre, le nombre total de postes a été ramené de 2 544 (en 2007) à 2 400 (en 2008), alors que le nombre de boursiers, d'attachés et d'apprentis a augmenté de 9,7 unités ETP. Le détail des charges de personnel est présenté dans les États financiers, Partie II, note 21.

Produit total

Le produit total s'élève à 1 158,7 MCHF, en augmentation de 3,7% par rapport à la fin de l'exercice précédent (1 117,5 MCHF en 2007). L'essentiel de ce montant (92,8%) provient des contributions des États membres. Le détail des recettes est présenté dans les États financiers, Partie I, page 4.

² En particulier pour les intérêts sur les emprunts à court terme, comme indiqué dans les États financiers de 2008, Partie I, note 4.

³ États financiers de l'exercice 2007, page 2, Total des charges : 451,8 + 504,4 + 30,7 = 986,9 MCHF

⁴ Voir États financiers, Partie I, note 1, tableau B.

4.2 Excédent comptable net

Le produit total moins les charges totales donne un excédent budgétaire de 265,9 MCHF. Après déduction d'un montant de 13,1 MCHF pour le remboursement du capital, 252,8 MCHF ont été alloués au solde budgétaire pour réduire le déficit budgétaire cumulé. Le détail est présenté dans les États financiers, Partie II, note 7.

2008 est le deuxième exercice où le CERN enregistre un excédent budgétaire après un certain nombre d'années de déficit. La tendance semble donc s'être inversée dans le bon sens par rapport au passé, comme le montre le tableau ci-après :

<i>Exercice</i>	Budget	Résultats
2005	-332,03	-323,62
2006	-183,90	-184,28
2007	105,10	130,60
2008	229,40	265,90

La réconciliation comptable, qui suit le tableau « Comparaison entre les montants budgétaires et les montants réalisés », permet de voir comment l'excédent budgétaire de 265,9 MCHF devient un excédent comptable net pour l'exercice 2008 de 1 594,9 MCHF en intégrant au premier, en excédent ou en déficit, les montants qui ne sont pas comptabilisés dans le budget mais qui le sont dans les États financiers 2008. La réconciliation comptable est faite par dépenses transférées aux immobilisations et par variation des provisions.

5. STRUCTURE DES ÉTATS COMPTABLES

Les États financiers du CERN, élaborés et présentés conformément à l'IPSAS 1, comprennent les éléments suivants :

- un État de la situation financière, montrant l'actif courant et l'actif non courant, ainsi que le passif courant et le passif non courant ;
- un État de la performance financière, montrant l'excédent/le déficit de l'exercice ;
- un État des variations de l'actif net / situation nette, montrant l'excédent ou le déficit net de l'exercice, notamment les charges et les produits comptabilisés directement à l'actif net sans passer par le compte de résultat ;

- un tableau des flux de trésorerie, montrant les entrées et sorties de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour les activités opérationnelles, d'investissement et de financement, ainsi que le total de la trésorerie à la clôture de l'exercice.
- des notes, donnant des informations sur les méthodes comptables et, le cas échéant, les informations complémentaires requises pour obtenir une image fidèle. La note 1 aux États financiers décrit la mise en application des principes comptables.

6. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE 2008

6.1 Actif

L'actif, composé pour l'essentiel de l'actif non courant (98,5%), s'élève au total à 8 487,9 MCHF à la fin 2008, soit une augmentation de 22,9% par rapport à 2007 (6 906,1 MCHF).

6.1.1 Actif non courant

Au 31 décembre 2008, l'actif non courant s'élève à 8 363,6 MCHF, soit une augmentation de 1 576,8 MCHF (23,2%) par rapport à la fin 2007 (6 786,8 MCHF), due pour l'essentiel à l'activation des coûts 2008 liés à l'achèvement du LHC⁵.

L'actif non courant comprend les immobilisations (8 269,4 MCHF) et les actifs financiers (94,2 MCHF).

a) Immobilisations (8 269,4 MCHF)

Elles regroupent les bâtiments d'infrastructure et de services, la consolidation du PS, la consolidation du SPS, ainsi que le CNGS, pour un montant de 8 162,7 MCHF (soit 98,7% des immobilisations), plus les immobilisations en cours, qui s'élèvent à 106,7 MCHF (1,3% des immobilisations)⁶.

Quant à la machine LHC, elle est entrée en service le 10 septembre 2008 et a été comptabilisée en immobilisations pour un montant de 7 874,2 MCHF (95,2% des immobilisations), conformément aux normes IPSAS.

Concernant l'incident survenu au LHC le 19 septembre 2008, un montant de 22,8 MCHF pour la réparation du secteur 3-4 et les coûts liés à la reconstitution du

⁵ Voir États financiers, Partie II, note 3.

⁶ Voir États financiers, Partie II, note 3.5.

stock de pièces de rechange a été alloué au poste « Autres provisions » du passif non courant.

Comme cela a déjà été expliqué dans le rapport de 2007 des commissaires aux comptes, à compter de 2007, tous les ensembles complexes servant à la construction d'accélérateurs et les équipements annexes sont comptabilisés comme immobilisations. Ces actifs sont amortis avec effet à la date de leur mise en service (10 septembre 2008). Cette pratique est conforme à l'IPSAS 17 qui, bien que ne prescrivant pas une unité de mesure pour la comptabilisation, impose de faire preuve de jugement dans l'application des critères de comptabilisation aux circonstances particulières d'une entité. En 2007, les commissaires aux comptes ont estimé que cette approche était « simple et adaptée » aux besoins de l'Organisation.

La présentation de l'État de la situation financière, adoptée pour la première fois en 2007, garantit l'intelligibilité et la comparabilité des informations sur les immobilisations.

b) Fonds CHIS (94,2 MCHF)

En décembre 2007, un fonds capitalisé pour le Régime d'assurance maladie a été créé pour faire face au problème du vieillissement de la population assurée grâce à un système de réserves spécifiques. Ces réserves visent à garantir aux membres du personnel actif et aux pensionnés une assurance équivalente au système de sécurité sociale de la Suisse⁷. Cet objectif a également été atteint grâce aux recommandations des commissaires aux comptes préconisant l'adoption des normes IPSAS.

En 2007, les réserves constituées avec le solde des cotisations des exercices précédents ont été transférées vers le fonds capitalisé. Le montant total du fonds varie selon la performance des placements, le rapport cotisations/prestations et les frais de gestion.

En 2008, les actifs du fonds ont diminué de 2,1 MCHF par rapport à 2007. En fait, la crise financière de 2008 a eu une incidence directe sur la performance financière du fonds.

Les actifs financiers du fonds s'élèvent à 94,2 MCHF et consistent en des actions, obligations, comptes de placement et comptes courants bancaires, créances vis-à-vis d'UNIQA et un crédit d'impôt anticipé sur des produits de placement réalisés. Le fonds CHIS a sa contrepartie exacte au passif et sa valeur actualisée nette a été augmentée par

⁷ Accord entre le Conseil Fédéral Suisse et le CERN en date du 11 juin 1961 (CERN/115/Rév.3 du 11 juin 1961).

les dettes correspondant aux prestations/allocations versées pendant l'exercice précédent.

Nous avons examiné les écritures correspondantes et les procédures de transition appliquées aux comptes de l'actif non courant et avons examiné les écritures comptables des comptes de dépenses et d'immobilisations, y compris les amortissements. Nous n'avons relevé aucune erreur ; les montants indiqués dans les États financiers sont ainsi vérifiés et confirmés.

6.1.2 Actif courant

Le montant total des stocks, des créances, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est passé de 119,3 MCHF (en 2007) à 124,2 MCHF (en 2008), soit une augmentation de 4,2%. La répartition de l'actif courant est indiquée dans les notes 4 à 6, Partie II, des États comptables. Les principes de l'évaluation de l'actif courant sont indiqués dans les principes comptables (note 1 des États comptables).

Nous notons que le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est le plus élevé des postes de l'actif courant, avec un total de 61,8 MCHF (soit 49,8% de l'actif courant). Il regroupe tous les soldes des comptes bancaires courants du CERN au 31 décembre 2008 et, pour un montant négligeable (inférieur à 0,01%), des comptes de caisse que le CERN utilise pour des petites dépenses.

Nous avons demandé à toutes les banques ayant une relation commerciale avec le CERN de confirmer les soldes des comptes courants au 31 décembre 2008 et avons vérifiés qu'ils sont correctement comptabilisés dans les comptes. Toutes les différences relevées ont été expliquées et justifiées.

Toutefois, nous avons constaté que les taux de change appliqués par le CERN à certaines devises à la date de clôture diffèrent de ceux appliqués à ces mêmes devises par la Caisse de pensions. De plus, dans certains cas, les taux de changes appliqués par le CERN comme la Caisse de pensions diffèrent des taux de change officiels de la Banque nationale suisse. Les normes IPSAS ayant pour objectif d'améliorer, entre autres, la comparabilité des États financiers, et étant donné qu'il existe des corrélations entre les deux États financiers, nous recommandons que le CERN comme la Caisse de pensions appliquent à la date de clôture un taux de change généralement reconnu au plan international comme taux officiel d'une institution publique comme, par exemple, la Banque nationale suisse, la Banque centrale européenne, etc.

L'actif courant comprend également les stocks, qui s'élèvent à 5,5 MCHF (environ 4,4% de l'actif courant – valeur brute au 31 décembre 2008, soit 7,1 MCHF, moins une

dépréciation de 1,6 MCHF). La valeur peu élevée des stocks est due à une politique de gestion des stocks tendant à avoir le moins possible d'articles en stock grâce à des livraisons directes aux utilisateurs. Nous avons vérifié les stocks à l'aide d'un échantillon d'éléments choisis au hasard. Nous n'avons relevé aucun problème majeur pouvant avoir une incidence sur les comptes à la date de clôture (31 décembre 2008). Nous avons constaté que tous les éléments vérifiés étaient correctement comptabilisés dans les comptes stocks.

Les créances, d'un montant total de 56,9 MCHF (45,8% de l'actif courant) sont constituées par les montants dus au CERN par les États membres au titre des contributions (7,2% de l'actif courant), les impôts acquittés par le CERN devant être remboursés en raison de son régime d'exonération fiscale (16,1% de l'actif courant), ainsi que les montants dus par les équipes et les collaborations (14,6% de l'actif courant).

Concernant les créances mentionnées ci-dessus, nous avons demandé, par sondage, une confirmation des montants que le CERN a déclarés comme dus à la fin de l'exercice. Certains clients n'ont pas répondu à notre demande. Nous avons alors vérifié, de nouveau par sondage, le règlement ultérieur, après clôture de l'exercice, des sommes dues et n'avons relevé aucun problème majeur.

Ainsi que les commissaires aux comptes de la Cour des comptes d'Autriche l'avaient déjà relevé dans le rapport de 2007, « la rubrique « Autres créances et paiements d'avance » (5.4), qui s'élève au total à 9,7 MCHF (soit 7,8% de l'actif courant), comprend un montant de 2,5 MCHF engagé au titre de la réparation des aimants des triplets internes à facturer au Fermilab en 2008. Les pièces prouvant que ce montant a été notifié au créancier et accepté par celui-ci sont insuffisantes. » Dans les États financiers de 2008, la Direction du CERN indique également que « des négociations sont en cours avec le Laboratoire Fermi en vue d'obtenir des contributions en nature au projet d'amélioration du LHC. En conséquence, au 31 décembre 2008 ce montant était toujours comptabilisé en totalité. » Nous renouvelons donc la recommandation des commissaires aux comptes de la Cour des comptes d'Autriche, à savoir qu'un accord adéquat des parties encadre le montant que l'Organisation doit percevoir.

6.2 Passif et actif net

6.2.1 Actif net

Cette rubrique correspond à la différence entre le passif et l'actif et comprend les apports en capital, les soldes cumulés et les réserves, comme le montre l'État des variations de l'actif net / situation nette⁸.

6.2.2 Passif non courant

Cette rubrique regroupe les dettes à long terme, les contributions anticipées d'États membres, le passif vis-à-vis du fonds capitalisé pour le Régime d'assurance maladie du CERN, et les provisions destinées à couvrir des obligations envers les membres du personnel concernant les prestations postérieures à l'emploi, dont le montant et l'échéance sont incertains.

- a) Les dettes à long terme sont passées de 664,9 MCHF en 2007 à un total de 451,9 MCHF en 2008 (-32%). Elles comprennent les prêts de la Banque Fortis et de la FIPOI. Le solde du prêt de la BEI (200 MCHF) sera remboursé courant 2009.
- b) Passif à l'égard des États membres et contributions spéciales : en 2008, le passif à l'égard de la Confédération suisse pour le versement d'une avance sur sa contribution a été éteint, alors que les contributions spéciales, correspondant à des prêts de la part d'États membres, ont légèrement augmenté par rapport à 2007.
- c) Les prestations postérieures à l'emploi représentent⁹ l'estimation du passif des régimes à prestations définies de retraite et de couverture maladie postérieure à l'emploi auxquelles ont droit les membres du personnel du CERN actifs ou pensionnés à la date de clôture des États financiers¹⁰. La provision pour prestations postérieures à l'emploi se fonde sur le calcul, à l'aide d'études actuarielles, de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies. Le tableau ci-après montre l'évolution depuis 2006:

en MCHF			
Prestations postérieures à l'emploi	2006	2007	2008
Prestations de retraite	1 523,9	829,7	2 397,6
Prestations maladie	1 474,3	1 214,9	1 438,7
Passif net	2 998,2	2 044,6	3 836,3

⁸ États financiers, Partie II, page 23

⁹ Selon l'IPSAS 25, en vigueur depuis le 28 février 2008.

¹⁰ Voir États financiers, Partie II, note 11, tableau a).

En 2008, le passif a augmenté par rapport à 2007, du fait de la diminution du taux d'actualisation qui est passé de 3,34% en 2007 à 2,59% en 2008, ainsi que de la diminution des avoirs de la Caisse de pensions et du Régime d'assurance maladie en raison de la crise financière.

Nous avons examiné les deux rapports actuariels et vérifié que les montants indiqués dans les comptes correspondent aux estimations actuarielles. Conformément au rapport de 2007 des commissaires aux comptes, nous souscrivons à la pratique consistant à mener des études actuarielles tous les ans. Nous nous attendons à ce qu'une telle étude soit réalisée, comme indiqué, tous les ans, et suivrons l'avancement des travaux à l'avenir (voir annexe 1).

Autres provisions : nous avons vérifié les documents à l'appui des estimations pour la gestion des déchets radioactifs et la réparation du secteur 3-4 du LHC. Concernant les provisions non comptabilisées dans les États financiers, comme les coûts de démantèlement (déjà relevés par les précédents commissaires aux comptes), nous aimerions attirer l'attention de la Direction sur le fait que le démantèlement d'équipements occasionnera probablement des coûts très importants à l'avenir.

6.2.3 Passif courant

L'état du passif et les notes correspondantes ont été examinés à l'aide de la documentation à l'appui des transactions correspondantes. Au 31 décembre 2008, le montant total de cette rubrique s'élève à 1041,2 MCHF, soit une augmentation de 1,1 MCHF par rapport au montant d 2007 (1 040,1 MCHF).

- a) Le montant total des dettes à court terme et des découverts bancaires correspond aux dettes à long terme à échéance dans l'année qui suit (214,8 MCHF) auxquelles s'ajoutent les emprunts à court terme auprès de banques (411,3 MCHF). Il témoigne des difficultés financières de l'Organisation en fin d'année. La plupart de ces emprunts étant en général remboursés en quelques mois, il est d'autant plus important que les contributions des États membres soient versées dans les délais.
- b) Les autres postes du passif correspondent aux fournisseurs (42,1 MCHF), aux avances reçues au titre des Équipes et Collaborations (139,8 MCHF) et aux charges à payer pour les prestations liées au personnel (congrés payés et indemnités de fin de contrat) (171,3 MCHF). Ce dernier montant correspond à l'estimation de la valeur actualisée cumulée du passif de l'Organisation envers ses membres du personnel. Les produits différés (60,2 MCHF) correspondent à des avances devant être ultérieurement comptabilisées comme produits.

Nous n'avons relevé aucune erreur ; les montants indiqués sont ainsi vérifiés et confirmés.

7. ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE 2008

L'État de la performance financière montre les produits et les charges financiers et opérationnels, classés et présentés de manière cohérente afin d'expliquer le solde net (excédent ou déficit)¹¹ de l'exercice.

- a) Le total des produits opérationnels, qui s'élève à 2 901,9 MCHF, a notablement augmenté par rapport à 2007 (1 608,8 MCHF), principalement en raison du poste « Transferts aux immobilisations » lié au LHC. Il importe de se souvenir que cet élément ne représente pas un produit en tant que tel, mais doit être considéré comme la contrepartie de coûts qui sont portés à l'actif¹².
- b) Le total des charges opérationnelles s'élève à 1 278,0 MCHF, soit une augmentation de 31,6% par rapport à 2007. Cette augmentation s'explique par le premier amortissement du LHC et par la variation de la provision pour l'élimination des déchets radioactifs. Par ailleurs, on observe une diminution des charges de personnel, liée à la suppression de 144 unités, contrebalancée toutefois par une augmentation de 9,7 unités ETP pour les boursiers, les attachés et les apprentis¹³.
- c) L'excédent net des activités opérationnelles s'élève au total à 1 624,0 MCHF contre 637,9 MCHF en 2007.
- d) Les activités financières présentent un déficit de 29,1 MCHF, de l'ordre de celui de 2007. En fait, les produits comme les charges ont diminué, comme on le voit dans les États financiers, Partie II, note 22.

Nous avons vérifié les montants versés par le CERN à la Fortis pendant l'exercice 2008 et l'inscription des opérations dans les comptes.

- e) L'excédent net de l'exercice 2008 s'élève à 1 594,9 MCHF, en nette augmentation par rapport à 2007 (608,6 MCHF). Cette augmentation est due principalement à l'inscription à l'actif des immobilisations.

¹¹ IPSAS 1: « Au minimum, l'état de la performance financière doit comporter des postes présentant les montants suivants : les produits et le solde des activités opérationnelles, les charges financières et les éléments extraordinaires, le solde net de l'exercice. »

¹² Une analyse détaillée de tous les produits opérationnels est donnée dans les États financiers, Partie II, notes 16 à 19.

¹³ Voir États financiers, Partie II, notes 20 à 21.

Nous avons vérifié la composition de l'État de la performance financière d'après le solde et la consolidation des comptes annuels correspondants. A l'issue de nos demandes d'informations auprès des services comptables, nous n'avons relevé aucune opération extraordinaire. Nous certifions donc les montants comptabilisés dans les États financiers ainsi que l'excédent net de l'exercice 2008.

8. ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET 2008

À la différence de l'exercice 2007 où l'adoption des normes IPSAS a entraîné des ajustements dans les politiques comptables et des réévaluations, en 2008, les variations de l'actif net (269,5 MCHF) sont dues à la comptabilisation des charges directement inscrites dans l'actif net (1 864,3 MCHF - charges à payer au titre de la compensation pour le travail par roulement, variations liées aux estimations actuarielles relatives à l'assurance maladie et à la Caisse de pensions) et à l'excédent net de l'exercice (1 594,9 MCHF).

S'agissant de la réconciliation comptable, nous avons constaté que toutes les écritures sont étayées par une documentation adéquate et inscrites correctement dans les comptes correspondants.

9. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 2008

Le tableau des flux de trésorerie identifie les sources des entrées et des sorties de trésorerie, les éléments qui ont fait l'objet de sorties de trésorerie pendant l'exercice, ainsi que le solde de trésorerie à la date de clôture des états financiers. En 2008, l'Organisation a présenté les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles en utilisant la méthode directe, suivant laquelle les principales catégories d'entrées et de sorties de trésorerie brutes sont présentées. Les flux de trésorerie nets des activités opérationnelles montrent un excédent des entrées de trésorerie par rapport aux paiements de 550,1 MCHF. Les flux de trésorerie nets des activités d'investissement, qui comprennent les dépenses de personnel et de matériel et la capitalisation du fonds CHIS (voir paragraphe 6.1.1), s'élèvent à 261,3 MCHF. Les flux de trésorerie nets des activités de financement s'élèvent à 251,1 MCHF. En conséquence, l'augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élève à 37,8 MCHF. Si l'on y ajoute le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en début d'exercice (24,1 MCHF), on obtient un montant de 61,8 MCHF au 31 décembre 2008.

Nos avons vérifié les écritures correspondantes en choisissant des échantillons dans plusieurs comptes. Toutes les opérations vérifiées sont étayées par une documentation adéquate. Le tableau des flux de trésorerie est ainsi vérifié et confirmé.

10. SUIVI DE L'ÉVALUATION EXTERNE DE LA FONCTION D'AUDIT INTERNE DE L'ORGANISATION

Dans leur rapport de 2007 (CERN/FC/5246), les commissaires aux comptes de la Cour des comptes d'Autriche ont procédé, conformément aux normes de l'IIA (norme 1312) à une évaluation externe de la qualité de la fonction d'audit interne de l'Organisation, sur la base d'une auto-évaluation interne réalisée par le service d'audit interne.

Afin de vérifier si les conclusions auxquelles les commissaires de la Cour des comptes d'Autriche étaient parvenues sont toujours valables en 2008, nous avons réalisé un suivi de l'analyse des données et des indicateurs utilisés dans le rapport d'évaluation externe de la qualité de l'an dernier et des recommandations correspondantes.

Alors que l'analyse des données réalisées par les commissaires aux comptes pour l'exercice 2007 comprenait des éléments quantitatifs et qualitatifs et montrait une très bonne conformité aux normes de l'IIA, les indicateurs sur lesquels les commissaires aux comptes ont fondé leur analyse pour 2007 étaient plus « quantitatifs » que « qualitatifs », principalement parce qu'il est relativement complexe de s'accorder sur des indicateurs qualitatifs généraux communs.

Les indicateurs quantitatifs utilisés par les commissaires aux comptes l'an dernier étaient les suivants :

- a. le rapport entre le nombre d'auditeurs et le budget du CERN (voir CERN/FC/5246 § 10.3 a) ;
- b. le rapport entre le nombre d'auditeurs et les effectifs du CERN en fin d'exercice (voir CERN/FC/5246 § 10.3 a) ;
- c. l'évolution dans le temps du nombre d'équivalents temps plein (ETP) travaillant au service d'audit interne (voir CERN/FC/5246 § 10.4) ;
- d. le nombre de rapports d'audit, de recommandations et de certificats d'audit pour des projets financés par l'UE publiés pendant un exercice de référence (voir CERN/FC/5246 § 10.4) ;

- e. la durée moyenne d'un audit (du premier jour à la présentation) et le nombre moyen de jours-hommes par audit (voir CERN/FC/5246 § 10.4).

Par rapport aux chiffres de l'an dernier, le nombre d'ETP (voir point c) constitue l'un des indicateurs les plus significatifs puisqu'il est passé de 3,5 ETP en 2007 (rapport des commissaires aux comptes CERN/FC/5246 § 10.4) à 2,7 ETP (voir également l'annexe 1) suite au départ du chef de l'audit interne en août 2008.

Le service d'audit interne a réussi à limiter les effets de ce départ, ce que confirme le pourcentage d'achèvement du plan d'audit du service d'audit interne, qui se situe aux environs de 85%, contre 75% en 2007.

En mai 2009, date de l'établissement de notre rapport, le service d'audit interne ne comprend toujours que deux auditeurs (une arrivée en janvier 2009, un départ en mars 2009). Un troisième auditeur, titulaire d'une certification professionnelle d'auditeur interne, a été recruté à compter de juillet 2009, ce qui portera alors les effectifs à 3 ETP.

S'agissant des indicateurs mentionnés précédemment (points a) et b)), il faut savoir qu'ils sont eux aussi influencés par le niveau des effectifs et, en particulier par la diminution du rapport ETP en 2008. Ainsi, au 31 décembre 2008, l'Organisation disposait d'un auditeur interne pour un budget de 570 MCHF et d'un auditeur pour 1200 membres du personnel.

Afin de ne pas affecter encore davantage les capacités et le rôle stratégique du service, et également de limiter le plus possible de nouvelles perturbations en cas de départ de l'un des auditeurs internes, nous recommandons de maintenir leurs effectifs à un minimum de 3 auditeurs professionnels et expérimentés. Si le service d'audit interne devait de nouveau avoir la responsabilité d'un audit interne sur la Caisse de pensions (activité dont il a été déchargé en février 2008), nous recommandons que ses effectifs continuent d'être augmentés en fonction des risques d'audit qui seront relevés.

Quant aux indicateurs quantitatifs mentionnés plus haut aux points d) et e), même si le nombre de rapports est passé de 9 à 6 (une diminution qui pourrait laisser penser à une baisse de performance), une analyse plus approfondie de cet indicateur, couplée à d'autres indicateurs comme le nombre moyen de jours-hommes par audit (qui est passé

de 67 en 2006 à 37 en 2007 et 27 en 2008) et le nombre de rapports publiés chaque année (5 en 2005, 4 en 2006, 9 en 2007 et 6 en 2008), montre en fait que le nombre de rapports publiés reste similaire par rapport aux années précédentes.

En outre, il convient de signaler qu'il n'est pas facile de comparer d'autres indicateurs quantitatifs comme le nombre de recommandations formulées à l'issue d'un audit, notamment en raison de leur nature implicitement qualitative, qui est difficilement mesurable. Le pourcentage de recommandations approuvées et mises en œuvre par la Direction est un indicateur qualitatif brut pouvant éventuellement être utilisé en ce sens. En règle générale, les indicateurs qualitatifs devraient être analysés avec précaution, au regard de toutes les données disponibles sur la performance.

Par exemple, l'an dernier, le pourcentage de recommandations approuvées a augmenté passant de 45% en 2007 à plus de 95% en 2008.

Nous soutenons donc le fait que le service d'audit interne comme la Direction considèrent une nouvelle fois comme prioritaire le suivi des recommandations de l'audit interne et y accordent une plus grande attention, et recommandons que le service d'audit interne assure au moins une fois par an (voir également l'annexe 1) le suivi de ses recommandations et l'avancée de leur mise en œuvre par la Direction.

Le suivi des recommandations émises par les commissaires aux comptes de la Cour des comptes d'Autriche dans leur rapport de 2007 (voir paragraphe 10.6) est présenté à l'annexe 1. Notre analyse nous amène à la même conclusion que nos prédécesseurs (voir paragraphe 10.6).

Nous partageons également l'avis exprimé l'an dernier par les commissaires aux comptes de la Cour des comptes d'Autriche, à savoir que « l'audit interne a apporté l'appui requis au Comité d'audit du CERN et aux commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat » et que « le service d'audit interne a fourni [aux commissaires aux comptes] l'aide technique requise pour comprendre les systèmes et outils spécifiques du CERN et fait en sorte que l'Organisation réponde à nos demandes d'information. »

La mission principale de l'audit interne est de fournir des services de conseil et de vérification indépendants au Directeur général, et indirectement au Conseil, sur la gestion des risques, les procédures de contrôle et de gouvernance de l'Organisation. Au-delà de l'appui et de l'aide technique apportés par le service d'audit interne, le fait que le service d'audit interne puisse avoir un accès plein et entier aux commissaires aux comptes et au Comité d'audit du CERN constitue une garantie supplémentaire de son indépendance.

11. SUIVI DES RECOMMANDATIONS POUR LA PÉRIODE 2003 - 2007

Le Conseil ayant demandé d'examiner les recommandations passées des commissaires aux comptes et leur adoption, nous avons passé en revue les recommandations qui ont été formulées par les commissaires aux comptes de la Cour des comptes d'Autriche entre 2003 et 2007¹⁴ et les observations correspondantes de la Direction¹⁵.

L'annexe 1 se limite à deux catégories de recommandations :

- a) Les recommandations toujours en cours (recommandations que les commissaires aux comptes de la Cour des comptes d'Autriche comme nous-mêmes considérons comme inabouties) ;
- b) les recommandations que les commissaires aux comptes de la Cour des comptes d'Autriche considéraient comme « en cours » et que nous-mêmes considérons comme abouties.

Les recommandations considérées comme abouties par les commissaires aux comptes de la Cour des comptes d'Autriche dans leur rapport de 2007 n'ont pas été reprises dans l'annexe 1.

Par ailleurs, l'annexe 1 comprend également les observations reçues de la Direction du CERN au moment de la publication de son rapport, ainsi qu'un état récent des mesures prises par elle.

¹⁴ Voir documents CERN/2559 - CERN/FC/4810, CERN/2609 - CERN/FC/4923, CERN/2668 - CERN/FC/5043, CERN/2721 - CERN/FC/5140, CERN/2788 - CERN/FC/5246

¹⁵ Voir documents CERN/2560 - CERN/FC/4811, CERN/2610 - CERN/FC/4924, CERN/2669 - CERN/FC/5044, CERN/2722 - CERN/FC/5141.

Il convient de noter que la majorité des recommandations des commissaires aux comptes de la Cour des comptes d'Autriche ont été suivies d'effet. Nous sommes satisfaits de la volonté et de l'intérêt manifestés par la Direction pour plus d'efficacité dans en matière administrative et financière.

ANNEX 1

Report	Recommendation raised By Austrian Court of Audit	Comments received from CERN Management at the time of the issuance of the report	Status on actions taken by Management as reported by Austrian Court of Audit	Status on actions taken by Management as evaluated by Italian Court of Audit
2003	<p>Debtors</p> <p>a) With reference to outstanding Member State contributions of 50,8 MCHF at the end of 2003, the External Auditors encouraged the Management to discuss more effective alternatives – such as charging interest on late payment – to ensure payment in time.</p>	<p>The Management intends to make a proposal later this year for a change in the Financial rules with respect to charging interest on outstanding contributions from Member States. The proposal of the Management will be to charge interest on the outstanding balances some six weeks after the due dates in February and June of each year. (2003)</p> <p>The Management pointed out that the incidence of payment of contributions on time has improved and was less 56% 2004 compared to 2003. (2004)</p>	<p>Pending - The revised Financial Rules will be submitted to the Governing Bodies in 2008. However, as the payment discipline has improved, it could well be that the rule on charging interest for late payments will remain unchanged.</p> <p>It has to be noted that interest has been charged to Member States in 2004, 2005 and 2008.</p>	<p>Completed- Revised Financial Rules approved in December 2008 in article 10 provides: “CERN shall be authorized to charge interest and contribution arrears”.</p>

Report	Recommendation raised By Austrian Court of Audit	Comments received from CERN Management at the time of the issuance of the report	Status on actions taken by Management as reported by Austrian Court of Audit	Status on actions taken by Management as evaluated by Italian Court of Audit
2004	<p><u>Human Resources Management</u></p> <p>a) Associated Members of the Personnel: The External Auditors recommended that the personnel administration for visiting scientists, engineers and students and the Users' office should be consolidated.</p> <p>b) Social & Statutory Conditions: (...)</p>	<p>a) Concerning the consolidation of the personnel administration, including the Users Office, this will be included in a study within the framework of the manpower review. (2004)</p> <p>b) (...)</p>	<p>a) Currently Management does not identify sufficient savings' opportunities to envisage a consolidation of the personnel administration performed by the Users Office with the services in Human Resources Department.</p> <p>b) Completed –</p>	a) Pending

Report	Recommendation raised By Austrian Court of Audit	Comments received from CERN Management at the time of the issuance of the report	Status on actions taken by Management as reported by Austrian Court of Audit	Status on actions taken by Management as evaluated by Italian Court of Audit
2005 2006 2007 (see § 3.4)	<p><u>General Accounting Policy, Financial Rules and Regulations</u></p> <p>The External Auditors recommended reviewing and revising the Financial Rules and Internal Financial Regulations starting with instructions for particular subjects as funding policy, liquidity management and foreign exchange transactions.</p>	<p>The Management agreed that it would be desirable to modernize the Financial Rules and Regulations as soon as resources permit. (2005)</p> <p>The Management acknowledged that the Financial Rules and Regulations will have to be updated to take into account current practice and the adoption of the IPSAS standards. A revised version for approval by the Council in 2008 at the latest will be prepared. (2006)</p>	Ongoing - Management is currently revising the Financial Rules. A proposal will be submitted to the Finance Committee and Council in the second half of 2008.	Completed- Revised Financial Rules approved in December 2008

Report	Recommendation raised By Austrian Court of Audit	Comments received from CERN Management at the time of the issuance of the report	Status on actions taken by Management as reported by Austrian Court of Audit	Status on actions taken by Management as evaluated by Italian Court of Audit
2006	<p><u>Funds and Reserves</u> Other Reserves (CHIS):</p> <p>a) The External Auditors recommended to consider the assignment of the health insurance scheme to the insurance company in full.</p> <p>b) (...)</p>	<p>a) The Management will issue a new market survey to evaluate the possibility of a complete outsourcing of the insurance risk. (2006)</p> <p>b) (...)</p>	<p>a) Ongoing - A market survey should be launched in 2008.</p> <p>b) Completed.</p>	Ongoing
2006 2007 (see § 6.2.2 lit.c)	<p><u>Long-term debts</u></p> <p>c) ppbar contributions: the External Auditors recommended entering into negotiations with the Member States concerned to write-off the outstanding amounts.</p>	The Management accepted the recommendation and will take the necessary steps.	Pending - It has been decided to defer action until 2010.	Pending - It has been decided to defer action until 2010.

Report	Recommendation raised By Austrian Court of Audit	Comments received from CERN Management at the time of the issuance of the report	Status on actions taken by Management as reported by Austrian Court of Audit	Status on actions taken by Management as evaluated by Italian Court of Audit
2007 (see § 6.1.2)	<p><u>Other Receivables</u></p> <p>The heading “5.4 Other Receivables and Prepayments” includes an amount of 2.49 MCHF committed for the repair of the inner triplet magnet to be invoiced to Fermilab in 2008. There is no sufficient evidence that the amount was notified to and agreed by the debtor. The External Auditors recommend that the amount to be received by the Organization is adequately supported by an agreement between the parties.</p>			<p>Pending – as reported in the Financial Statements 2008 in Note 5 page 37 § 5.4 “ (...) Negotiations are in progress for in-kind contributions from Fermilab to the LHC Improvement Project. Accordingly, as at 31 December 2008, CERN has continued to record this amount in its entirety.”</p>

Report	Recommendation raised By Austrian Court of Audit	Comments received from CERN Management at the time of the issuance of the report	Status on actions taken by Management as reported by Austrian Court of Audit	Status on actions taken by Management as evaluated by Italian Court of Audit
2007 (see § 6.2.2 lit.e)	<p><u>Post-employment Benefits</u></p> <p>To ensure the best estimate of the expenditure required for a rational settlement of the present obligation at the reporting date, we recommend to ensure to draw up the actuarial reviews on a yearly basis.</p>			<p>Completed for 2008.</p> <p>In financial year 2008 an actuarial review was drawn up by an independent actuarial. In line with the Austrian recommendation, we recommend to “draw up the actuarial reviews on a yearly basis.</p>

Report	Recommendation raised By Austrian Court of Audit	Comments received from CERN Management at the time of the issuance of the report	Status on actions taken by Management as reported by Austrian Court of Audit	Status on actions taken by Management as evaluated by Italian Court of Audit
2007 (see § 10.5)	<p>Internal Audit</p> <p>“Based on the issued reports we found that the Internal Audit Service possesses a team of experienced, motivated and professional auditors. All auditors are certified. <i>However the high level of audit work will be more difficult to maintain with only 3 FTE compared to 6 FTE previously. By consequence, any staff departure would have a major impact on the Service’s capabilities.</i>”</p>			<p>Pending- The FTE value (see point c), which lowered to 2.7 FTEs (see also ANNEX 1) from a value of 3.5 FTEs (as reported by the External Auditors in § 10.4 CERN/FC/5246) registered in 2007, due to the departure of the Head of Internal Audit in August 2008.</p> <p>The IA Service was able to limit the impact of this departure and this is shown by the fact that in 2008 the completion rate of the IA Audit Plan was around 85%, compared with the 75% reached in 2007.</p> <p>Still, in May 2009, the IA Service is composed of 2 auditors only (1 joined in January 2009, 1 left in March 2009). A third auditor, with a professional internal auditor certification, has been recruited as of July 2009, which will bring the staffing level to 3 FTEs then.</p> <p>As regards the indicators stated in point a) and b) above mentioned, it is worthwhile mentioning that also these indicators are influenced by the staffing level and, in particular by the lowering of the FTE ratio in 2008. Consequently, on 31.12.2008 the Organization had one internal auditor for 570 MCHF of budget and one auditor for 1200 staff members.</p> <p>In order not to further impact the Service’ capabilities and strategic role, we recommend to maintain the staffing level to a minimum of 3 experienced and professional auditors, and to minimize further disruption in case of departure. In case Internal Audit should be in charge again of internal auditing at the Pension Fund, after having being discharged in February 2008, we recommend that its staffing level should be further increased according to the audit risks that will be identified.</p>

Report	Recommendation raised By Austrian Court of Audit	Comments received from CERN Management at the time of the issuance of the report	Status on actions taken by Management as reported by Austrian Court of Audit	Status on actions taken by Management as evaluated by Italian Court of Audit
2007 (see § 10.5)	<p><u>Internal Audit</u></p> <p>With reference to the Standards we noted that actually there is no full compliance with respect to the following:</p> <p>a)Standard 1130.A2 <i>“Assurance engagements for functions over which the chief audit executive has responsibility should be overseen by a party outside the internal audit activity.”</i></p> <p>Engagements performed by the Head of IA are not reviewed by a party outside. We understand that it is difficult to comply with this standard in a small structure and therefore we agree with the suggestion of the Head of IA to compensate this weakness by the current control in place requiring a peer review.</p>			<p>Ongoing – As long as Internal Audit is not involved in operational tasks, the risk of impaired independence and objectivity during audits of such activities is minimal. However, in case Internal Audit should be, on an exceptional basis, involved in operational tasks, appropriate disclosure ought to be made and an oversight by an external party foreseen on related assurance engagements.</p>

Report	Recommendation raised By Austrian Court of Audit	Comments received from CERN Management at the time of the issuance of the report	Status on actions taken by Management as reported by Austrian Court of Audit	Status on actions taken by Management as evaluated by Italian Court of Audit
2007 (see § 10.5)	<p><u>Internal Audit</u> With reference to the Standards we noted that actually there is no full compliance with respect to the following: b) Standard 2110.A1 <i>“The internal audit activity should monitor and evaluate the effectiveness of the Organization’s risk management system.”</i> We observe that an Organizational risk management system is currently in the process of being implemented. However, it is too early to be independently assessed by the IA. The first Organizational wide risk management exercise has been performed in the second and third quarters of 2007 and all departments have communicated their departmental risks registers to the Director-General. More than a 1,000 risk have been identified within the departments and were analyzed by IA. Doing so the highest risks were predominantly detected related to safety and security and the aging and consolidation of the Organization’s infrastructure and equipment. We appreciate that specific assistance has been provided by IA for the implementation of the Organization’s risk management system and we encourage IA to continue supporting activity for a timely completion of the risk register.</p>			<p>Ongoing- It is worth mentioning that a full-fledged risk management system is not in place yet. We welcome the efforts of the Management in implementing a Risk Register. As long as there is no risk management in place, IA can not assess it. However, being aware that IA is providing active assistance in designing a strategy for risk management, with reference to the above listed recommendation and due to the fact that sometimes there is little margin between consultancy and operational task, we recommend IA to preserve their independence and objectivity by disclosing cases of potential impairment.</p>

Report	Recommendation raised By Austrian Court of Audit	Comments received from CERN Management at the time of the issuance of the report	Status on actions taken by Management as reported by Austrian Court of Audit	Status on actions taken by Management as evaluated by Italian Court of Audit
2007 (see § 10.5)	<p><u>Internal Audit</u></p> <p>With reference to the Standards we noted that actually there is no full compliance with respect to the following: <u>c) Standard 2500.A1</u> “The chief audit executive should establish a follow up process to monitor and ensure that management actions have been effectively implemented or that senior management has accepted the risk of not taking action.” We noted that Internal Audit does not monitor and ensure if management actions have been effectively implemented and what is their status. By not monitoring the status of the action plans agreed by the departments, there is a risk that actions are actually not taken. To cover this weakness, IA has started to engage in a systematic process of monitoring on the status of all recommendations issued since 2004 starting in the second semester of 2007. In consequence of this action, the status on all 199 observations and recommendations will be obtained and the results communicated to the Director-General. We recommend the timely implementation of a systematic follow up of the management action plans outlined in the IA reports. We encourage Internal Audit to commensurate the procedure of audit follow up as foreseen in the Internal Audit Manual.</p>			<p>Completed- IA issued a specific Report on Follow-up of their past recommendations in September 2008.</p> <p>We support the renewed priority and higher attention given by Internal Audit and top Management to the follow up of audit recommendations and we recommend that Internal Audit would perform the follow up of their recommendations at least on an annual basis.</p>